

CONFERENCE DE LA VIE ASSOCIATIVE

2^{ème} REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL N° 1 : « LA PLACE DES ASSOCIATIONS DANS LE DIALOGUE CIVIL »

Date:	21 octobre 2009 (14h30 – 17h30)
Lieu :	HCJ, 59 avenue de Ségur Paris 7 ^{ème}
Participants:	liste en annexe
Présidente :	Mme Marie-Thérèse Cornette, présidente de chambre à la Cour des Comptes.

1) distribution en début de séance des documents de travail pour la réunion.

- compte rendu de la précédente réunion du 10 octobre 2009.
- ordre du jour de la réunion du 21 octobre 2009
- note de cadrage de la réunion.
- contributions écrites de la CPCA et de « Recherches et solidarités »
- projet de loi organique relatif au Conseil économique, social et environnemental

2) Approbation par l'ensemble des membres présents du compte rendu de la première réunion du groupe de travail du 13 octobre 2009.

3) Christophe FOUREL informe les membres, que suite à la première réunion, un groupe de travail constitués d'experts issus des sphères statistique et associative et membres du GT, a été constitué. Il s'est réuni ce mercredi 21 octobre de 11h à 13 h et des premiers éléments d'information seront présentés en fin de réunion.

L'objet de cette deuxième réunion est donc de centrer les échanges sur les attentes des associations, la définition et le périmètre du dialogue civil qui pourrait être mis en place, et la nécessité ou non de créer une instance de régulation de ce dialogue civil.

4) Tour de table des représentants du mouvement associatif

Tous les intervenants partagent l'idée d'une place accrue du mouvement associatif dans le dialogue avec la puissance publique, à tous ses niveaux territoriaux. Ils constatent, d'ailleurs, que cette présence se concrétise déjà au travers de leur représentation institutionnelle : dans les conseils d'administration, au Conseil économique et social (échelons national et européen), au Conseil national de lutte contre l'exclusion,... Ils souhaitent même que le dialogue social s'instaure au niveau local le plus fin (communes).

Certains rappellent que le chiffrage du poids économique des associations est important, notamment au niveau régional, que le bénévolat est un thème majeur et que la mesure du poids économique est une condition nécessaire à la reconnaissance du rôle sociétal des associations. Cette reconnaissance doit se traduire dans la charte d'engagement réciproque (habilitation), dans une représentation institutionnelle des associations, en particulier au travers des coordinations. Cette reconnaissance pourrait également s'accompagner d'un statut d'association au niveau européen, sachant que beaucoup de décisions européennes viennent impacter le monde associatif.

D'autres soulignent qu'ils sont favorables à la mise en place d'un dialogue civil, à condition qu'il soit réellement destiné à porter les projets associatifs de terrain et qu'il soit équilibré, c'est-à-dire qu'il ne serve pas simplement de caution aux décideurs politiques finals.

En l'occurrence, différents membres regrettent que les associations ne soient pas suffisamment associées suffisamment en amont dans les instances décisionnelles.

Pour compléter les précédentes interventions, la représentante du CNVA ajoute que la représentation des associations est atomisée au sein des différentes formations du CNIS. Cette dispersion ne leur permet pas de s'exprimer pleinement dans une formation dédiée à l'économie sociale, par exemple.

Suite à ces premiers échanges, deux thèmes de réflexion concernant la structuration du dialogue civil se dégagent :

- **quels lieux pour le dialogue civil ?**
- **quel mode de représentation des associations dans ces lieux ?**

Sur le premier thème, il y a un large consensus sur une demande de présence forte des associations dans le dialogue civil, notamment au niveau des organes de décision où le mouvement associatif est légitime pour contribuer à la qualité de la prise de décision. En particulier, les chambres régionales de l'économie sociale et leur observatoire pourraient constituer des lieux privilégiés du dialogue.

Sur le second thème, deux modes principaux peuvent être envisagés :

- une « habilitation » par l'Etat des associations ayant vocation à représenter le monde associatif et à participer à l'élaboration des politiques publiques.
- une reconnaissance par les « pairs » des associations les plus à même de porter les attentes et projets du monde associatif.

Dans le premier cas, la question des critères d'habilitation retenus est essentielle. Elle renvoie à la « charte des engagements réciproques » qui propose des critères « objectifs » : couverture territoriale, sectorielle, capacité à mobiliser le bénévolat, notamment.

Dans le second cas, les déterminants de la reconnaissance par les pairs sont plus « subjectifs » et ne peuvent résulter que du dialogue associatif interne. Dans ce cas, il faut qu'un garant soit désigné pour éviter les dérives.

Quel que soit le mode retenu, il faudra également préciser les durées de mandat de ces représentants et les modalités de leur renouvellement.

Christophe FOUREL suggère de faire un parallèle avec le dialogue social et d'envisager que les décisions publiques dans certains secteurs d'activité ne puissent être valables et applicables que si l'Etat a procédé à une consultation avec les associations concernées préalablement. Cette exigence pourrait être une base de départ pour renforcer la structuration du dialogue civil.

La réforme en cours du CNVA s'inscrit également dans ce mouvement puisqu'il devrait, à l'avenir, être saisi de tous les projets de textes relatifs à la vie associative. Il pourrait même effectuer des auto saisines sur des sujets qu'il jugerait opportun d'examiner. Néanmoins, la consultation envisagée devrait largement dépasser les sujets touchant à la vie associative.

En conclusion de cette première partie de réunion, il est convenu que :

- ***que les représentants des associations prennent l'attache de leurs conseils d'administration respectifs pour qu'ils proposent les lieux du dialogue civil qu'ils jugent les plus adaptés, ainsi que les modalités souhaitées de représentation, dans ces lieux, du monde associatif.***

- qu'une présentation de la réforme en cours du CNVA soit assurée au cours de la prochaine réunion du groupe par sa présidente Mme Edith ARNOULT BRILL.

- Point d'information sur le travail du groupe « experts » sur le dispositif d'observation de la vie associative

Au travers des échanges du groupe experts, il ressort que ,dans l'attente d'un dispositif complet et pérenne d'observation de la vie associative, il est nécessaire de proposer à court terme des outils d'observation partielle. Ces outils pourraient s'appuyer sur des données déjà existantes, ou sur la mise en œuvre d'un dispositif d'enquête léger.

Les pistes d'action dans ce domaine doivent s'organiser autour des objectifs suivants : compléter (ne pas faire de filtre amont, apprécier ce qui manque, mutualiser, pour mettre en réseau l'information disponible, pérenniser en dégageant les moyens nécessaires.

Deux thèmes d'investigation pourraient se prêter à cette démarche : d'une part la question des **ressources financières** des associations, d'autre part le **bénévolat**.

Concernant les ressources financières, il semblerait que le poids des associations soit largement sous-estimé dans le compte de la protection sociale. On pourrait s'appuyer sur les comptes annuels des associations, notamment celles des RUP (reconnues d'utilité publique).

Concernant le bénévolat, les enquêtes auprès des ménages, du type de celles de l'INSEE, ne permettent pas d'appréhender toute la problématique. Il serait très utile d'avoir une vision « associations » du bénévolat, et en particulier une connaissance précise de l'activité des bénévoles au sein des associations.

La mesure de la plus value sociale générée par l'activité des associations est également un enjeu important. Sans entrer dans une démarche de court terme, il a semblé utile d'auditionner Jean-Etienne CHAPRON, rapporteur général de la commission Stiglitz. Son intervention serait même tout à fait envisageable dans le cadre de la prochaine réunion du groupe plénier.

Afin de nourrir la réflexion du groupe « experts », des contributions ont été demandées à certains participants pour la deuxième réunion du 10 novembre matin. »

- Un exemple d'observation de la vie associative en régions (CNCRES)
- Les lacunes dans le dispositif d'observation du bénévolat (V. Tchernonog, Edith Archambault)
- Le traitement des associations mal classées dans les nomenclatures (J. MALET)
- Les données sur les ressources des associations (V. Tchernonog, Edith Archambault)
- Utilisation d'un panel d'associations pour étudier leurs activités (M.J. GAXIE)

Il est demandé que ces participations parviennent à C Fourel le 5 novembre, dans toute la mesure du possible.

Prochaine séance : mardi 10 novembre 14 h 30 à 17 h 30 - HCJ, 59 avenue de Ségur Paris 7ème

Liste des participants

Marie-Thérèse CORNETTE (présidente)
Christophe FOUREL (rapporteur)
Brahim LAOUISSET (secrétaire)
Augustin VICARD (HCJ)
Sophie BENTEGEAT (HCJ)
Sylvie BANOUN (HCJ – DJEPVA)
Camille MORTREUX (HCJ)
Marie-Jeanne GAXIE (Ministère de l'intérieur)
Edith ARCHAMBAULT (CNVA)
Anne CARAYON (CCOMCEN la JPA)
Béatrice DELPECH (CESe)
Frédéric DECK (FNE)
Pierre Marie GIARD (Jeunes européens de France)
Jean-Christophe Le MINH ((Restos du cœur)
Bernard SCHRICKE (Secours catholique)
Viviane TCHERNONOG (CNRS – université Paris 1)
Yannick BARBANÇON (CNCRES)
Jérôme ACCARDO (INSEE)
Daniel RAULT (DIIESES)
Chantal BRUNEAU (HCJ – DJEPVA)
Amandine HUBERT (HCJ – DJEPVA)
Philippe CALATAYUD (HCJ – DJEPVA)